

DES PROGRAMMES DE REDRESSEMENT

Au cours des 25 premières années de l'OAA, les problèmes agricoles qui se sont posés aux pays développés sont passés à la suite de la Seconde Guerre mondiale, de la pénurie à la surabondance. Les politiques propres à résoudre ces problèmes ont donc changé, c'est-à-dire qu'il faut attacher moins d'importance aux considérations techniques et s'attacher davantage à la mise à effet des programmes de redressement. Si le Programme indicatif mondial visant à accroître la production dans les pays en voie de développement se réalise, il est probable qu'au cours des 25 prochaines années leurs problèmes subiront lentement les mêmes changements que ceux qui se sont produits dernièrement dans les pays développés. Par conséquent, à l'avenir, le rôle de l'OAA consistera autant à s'occuper du redressement des structures agricole, économique et sociale que de la technique de l'accroissement de la production agricole...

Aujourd'hui, il existe plusieurs organismes spécialisés des Nations Unies; par conséquent, ils ont plus d'occasions de se spécialiser. A mon avis, l'OAA devrait être plus sélective dans ses travaux. Elle devrait concentrer son activité sur les problèmes qui présentent les plus grandes priorités à la lumière des événements courants et des exigences futures. Ces exigences occupent une place très importante dans la politique internationale pour la Deuxième Décennie de développement des Nations Unies et dans le Programme mondial indicatif de l'OAA, comme on y a fait allusion à plusieurs occasions; il n'est pas nécessaire d'y revenir.

OBJECTIFS DU DOMAINE AGRICOLE

Quelle est la politique pour la deuxième Décennie de développement dans le domaine de l'agriculture? Elle fixe comme objectif général un accroissement annuel moyen d'au moins six pour cent du produit national brut des pays en voie de développement au cours de la décennie; cela signifiera une expansion annuelle moyenne de quatre pour cent de la production agricole, tâche de géant, compte tenu des rythmes d'augmentation du passé.

Pour réaliser cet objectif, les pays en voie de développement se sont engagés à accroître la production et à améliorer la productivité de l'agriculture. Ainsi, ces pays élaborent-ils actuellement des plans directeurs nationaux en matière d'agriculture en vue d'améliorer la quantité et la qualité des vivres. De plus, ils procèdent à la réforme du régime foncier qui assurera à la fois une plus grande justice sociale et un rendement agricole accru.

Pour appuyer ces plans agricoles, des politiques de prix agricoles ont également été mises en oeuvre. Pour leur part, les pays développés, comme le Canada, soutiendront cet effort en contribuant au financement des éléments essentiels de ce programme, en aidant notamment à la recherche et à la mise en place de l'infrastructure, et aussi en tenant compte, lors de l'élaboration de leurs politiques commercia-

les, des besoins propres aux pays en voie de développement. Les organisations internationales, et l'OAA en particulier, prendront une part active à la réalisation de ces objectifs...

On avait tendance à croire par le passé que toute augmentation de la production agricole, toute amélioration du ravitaillement, devaient automatiquement se traduire par des progrès économiques et sociaux pour la population tout entière. Or, tel n'est pas toujours le cas. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, les innovations d'ordre technique entraînent des modifications des structures agricoles et peuvent aussi se répercuter sur d'autres secteurs de notre économie.

De même, on a eu tendance à croire que tout accroissement de production se traduirait par un volume croissant de vivres en disponibilité, ce qui n'est pas conforme à la réalité. Une fois produits, les aliments doivent franchir les stades de la transformation, du transport et de l'emmagasinage. On se rend également compte qu'il importe de multiplier les variétés d'aliments, particulièrement pour répondre aux besoins propres aux pays en voie de développement.

ACCENT SUR LA COMMERCIALISATION

Il faudrait accorder plus d'attention à la commercialisation des produits agricoles, comme à la transformation des produits agricoles et du poisson. Toutefois, je voudrais ici donner un avertissement. Il se produit beaucoup de changements dans la transformation, l'emballage et le transport des aliments. L'OAA devrait s'appliquer à disséminer les connaissances sur la commercialisation et la transformation aux pays en voie de développement. Après tout, l'avion permet à la Nouvelle-Zélande de distribuer, le jour même de leur abattage, de l'agneau frais à Vancouver et, au Canada de livrer dans les mêmes conditions des bovins de race à l'Ouganda et au Guatemala. Grâce aux progrès techniques et à la construction de plus gros avions de transport, l'avenir permettra peut-être d'expédier des aliments frais à de très grandes distances en quelques heures à peine. Au surplus, la multiplication de bonnes routes, de moyens de transport sous froid et l'accroissement de l'urbanisation dans toutes les parties du monde, modifient du tout au tout la distribution des vivres. Il faudrait peut être, même dans les pays en voie de développement, accorder la priorité aux recherches sur la commercialisation.

Le travail de l'OAA sur les normes des aliments rejoint ce que nous venons de dire. Jusqu'ici, il s'est fait de grands progrès dans l'établissement des normes visant la qualité ainsi que les conditions hygiéniques et sanitaires. L'idée de normes internationales, en faisant son chemin, diminuera le recours aux normes alimentaires (comme barrières non-tarifaires) érigé contre le commerce international.

Jusqu'ici, ce sont surtout les pays développés qui se sont intéressés à ces programmes, et trop peu